

VEIGY-FONCENEX

PORTE DE FRANCE

Arrêté du Maire

Arrêté temporaire de police de circulation

Portant sur l'interdiction temporaire de stationnement sur l'ensemble du parking de l'école primaire afin d'organiser la Cérémonie du 8 Mai 2026.

Le Maire de la Commune de Veigy-Foncenex (Haute-Savoie),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2211-1, L2212-1, L2212-2, L 2213-1, L2213-2;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-5, R411-8, R411-25 et R411-28 et R417-10 ;

Vu le Code de la Route et notamment son livre IV ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal, notamment ses articles L131-13 et R 610-5 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieur, notamment son article L511-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement des véhicules sur l'ensemble du parking de l'école primaire, situé le long de la Route du Chablais et en l'occurrence, devant le Monument aux Morts afin de permettre le bon déroulement et dans des conditions optimales de sécurité, la cérémonie du 8 mai 2026 prévue à 18h00 ;

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement de la Cérémonie du 8 Mai 2026 sur la commune de VEIGY-FONCENEX, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur l'ensemble du parking de l'école primaire situé Route du Chablais, **le vendredi 8 mai 2026, de 17 heures à 20 heures.**

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le service de Police Municipale et les Services Techniques, afin de permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront verbalisés et feront l'objet d'une mesure de mise en fourrière, conformément aux articles R417-10 et R411-25 du Code de la Route.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux de VEIGY-FONCENEX, ainsi que les Services placés sous son autorité, sont chargés de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Douvaine ;
- Monsieur le Responsable des Services Techniques – Section voirie ;
- La Police Municipale de Veigy-Foncenex.

Certifié exécutoire,

Transmis au représentant

de l'État le :

Affiché, publié, ou notifié le : **17 AVR. 2026**

Le Maire,

Philipp DALHEIMER

Fait à Veigy-Foncenex, le 15 avril 2026

Le Maire,

Philipp DALHEIMER

